

MESURE 14 : ACCÈS SOLIDAIRE AUX PRODUITS ET SERVICES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une partie des citoyens de notre territoire rencontre des difficultés pour accéder à des produits et services élémentaires.

Les entreprises peuvent contribuer à lever ces difficultés :

- ➔ en faisant des dons à des associations telles que les épiceries sociales,
- ➔ en finançant ou en mettant à disposition ponctuellement ou régulièrement du personnel dans des structures qui facilitent les démarches administratives (mécénat de compétences).
- ➔ en proposant des services à des tarifs préférentiels...

COMMENT FAIRE ?

Contactez Face Yvelines pour tout projet de cette nature.

CONTACT



FACE Yvelines,
01 30 16 16 13
face.sqy@fondationface.org